

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

NOMBRE

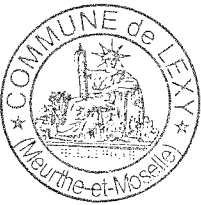
Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	24

OBJET
N° 2026-3-11

Compétence Assainissement
Engagements Grand Longwy et
signature PV de transfert

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 6 mars 2026
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 25 février 2026.

Le Maire,



L'an deux mille vingt six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que la compétence Assainissement est transférée à l'Agglomération du Grand Longwy depuis le 1^{er} novembre 2016. A la suite de nombreux désaccords, le PV de mise à disposition des biens n'a jamais été signé et n'a jamais fait l'objet d'une délibération concordante entre la Commune et l'Agglomération du Grand Longwy.

Vu les dernières négociations qui ont été menées et les engagements pris par le Président de l'Agglomération du Grand Longwy dans son courrier du 5 février 2026 dans lequel pour la compétence assainissement, il nous propose :

- De renoncer au transfert des résultats du budget assainissement de 2016 soit 0 €
- De renoncer à la compensation financière pour le transfert de notre personnel soit environ 18 389 58 € annuel.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E.legalite.com

- De noter le transfert des immobilisations comptabilisées dans notre budget assainissement qui s'élèvent à 4 695 157,39 €
- De noter le transfert des amortissements relatifs à ces immobilisations soit 488 988,23 €
- De noter le transfert des emprunts relatifs à l'assainissement soit 3 880 922,49 €
- De noter les transferts des subventions et des amortissements relatifs à ces subventions soit respectivement 483 140,39 € et 46 757,64 €

Compte tenu de cette négociation, je vous propose que le Conseil Municipal :

- Accepte l'ensemble de ces dispositions financières
- M'autorise à signer le Procès-Verbal de Transfert – convention de mouvements financiers tel qu'il a été rédigé par l'Agglomération du Grand Longwy le 17 décembre 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

ACCEPTE l'ensemble de ces dispositions financières

AUTORISE le Maire à signer le Procès-Verbal de Transfert – convention de mouvements financiers.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2026 0305-2026_3_11-0